



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 101665

Texte de la question

M. Gaby Charroux alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions de travail des infirmières et infirmiers. À la suite du suicide de plusieurs de leurs collègues, les infirmier(e)s se sont mobilisés au cours des mois de septembre et novembre. Ils dénonçaient ainsi le manque de moyens humains et financiers pour exercer leurs missions de soins de manière correcte. Les politiques austéritaires menées depuis plusieurs années ont pour conséquence un manque croissant d'infirmier(e)s dans les hôpitaux publics, mais également dans les établissements scolaires. La réduction des dépenses de santé de l'hôpital public induit une forte dégradation des conditions de travail des professionnels de santé et donc de la prise en charge des patients. À l'hôpital de Martigues, comme dans de nombreux hôpitaux publics, pour répondre aux baisses budgétaires, l'exercice en sous-effectifs, le non-respect des rythmes de travail et des temps de repos deviennent la règle. Cette situation a pour conséquence sur l'hôpital de Martigues une augmentation de l'absentéisme de 14 % sur l'année 2016. Les personnels de santé sont en grande souffrance. La formation des jeunes professionnels de santé constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la profession. Là aussi, le manque de personnel a des conséquences sur la formation des jeunes infirmier(e)s. Les tuteurs/trices n'ont pas le temps nécessaire au suivi des étudiants qu'ils encadrent. Il devient urgent que les encadrants/tes disposent d'un temps dédié à la formation des jeunes infirmier(e)s pour garantir la qualité des soins que prodigueront les futurs professionnels. Par ailleurs depuis 2012, le diplôme d'infirmier est validé dans le cadre du processus LMD (licence maîtrise doctorat) et la reconnaissance du diplôme d'État du grade de licence. La reconnaissance s'est traduite par des évolutions financières et la création d'une grille A spécifique à la filière infirmière. Mais la rémunération n'est ni à la hauteur de la grille A de la fonction publique, ni de leurs compétences et de leurs missions. Développer les compétences des infirmier(e)s, les reconnaître et leur donner les moyens d'exercer correctement, c'est répondre à leurs missions de service public. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour augmenter le nombre d'infirmier(e)s dans les services publics et tout particulièrement dans les hôpitaux publics et pour la reconnaissance de la pénibilité de leur travail au quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Gaby Charroux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101665

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10593

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)